

Intervention de Madame Michèle Ramis-Plum,  
Représentante permanente adjointe de la France auprès de la Conférence du Désarmement  
Plénière informelle sur le point 3 de l'ordre du jour  
Genève, le 21 février 2008

Monsieur le coordonnateur,

La France est pleinement consciente que l'espace est devenu indispensable à la vie moderne que ce soit pour l'acheminement des communications, pour les prévisions météorologiques et à la prévention des catastrophes, pour la compréhension du climat et la lutte contre le changement climatique, pour la navigation etc. En outre, les moyens spatiaux de renseignement permettent de lutter contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive et contribuent donc à ce titre à la sécurité internationale.

C'est pourquoi l'une des priorités pour la France dans ce domaine est de s'assurer que l'environnement spatial permette le déploiement des activités spatiales à des fins pacifiques, au bénéfice de tous.

La France comme l'Union européenne, reconnaissent que trois principes fondamentaux doivent régir les activités dans l'espace, soit :

- la liberté d'accès à l'espace pour tous,
- la préservation de la sécurité et de l'intégrité des satellites en orbite,
- la prise en compte du droit à la légitime défense des Etats.

Dans cet esprit, la France, comme elle a déjà eu l'occasion de l'exprimer, n'est pas favorable au déploiement d'armes dans l'espace et elle est reconnaissante à la Russie et à la Chine de leurs travaux pour porter à nouveau l'attention de la Conférence du Désarmement sur l'intérêt de prévenir une arsenalisation de l'espace.

Il est important que nous réfléchissions tous ensemble à la meilleure façon de renforcer la sécurité des activités dans l'espace.

Pour apporter un gain sécuritaire, un instrument juridique contraignant devrait être complet, précis et crédible. Il apparaît cependant que l'élaboration d'un instrument contraignant dans ce domaine rencontre plusieurs difficultés. Je pense par exemple à la difficulté de définir certains termes fondamentaux, tel « l'espace » et « les armes dans l'espace » ; à la nécessité de formuler des interdictions précises sur le développement d'armes anti-satellites basées au sol ; à la complexité de mettre en place un dispositif crédible de vérification. La recherche d'un traité risque d'être un processus long et fastidieux, alors que les problèmes se posent dès aujourd'hui.

Il nous semble en effet que la principale menace pour la sécurité des activités dans l'espace dans le contexte actuel tient actuellement à l'augmentation du nombre d'acteurs dans ce domaine, au fort développement des activités dans l'espace et à la prolifération consécutive des débris spatiaux et les risques qu'ils font encourir aux objets placés dans l'espace.

La priorité devrait porter à nos yeux dans l'immédiat sur la recherche de solutions pragmatiques et concrètes pour faire progresser la sécurité des activités spatiales.

Ainsi que l'a souligné le Président de la République française lors de son intervention prononcée à Kourou, le 11 février dernier, nous devons nous « mettre à trouver des solutions internationales pragmatiques pour répondre à ce problème concret. Pour promouvoir la sécurité des activités spatiales, nous devons passer par des mesures volontaires de confiance et de transparence, acceptables par le plus grand nombre d'Etats possible ».

Les travaux en cours au sein de l'Union européenne, ainsi que ceux menées dans le cadre du COPUOS, en vue d'élaborer un guide des bonnes pratiques des activités dans l'espace nous paraissent répondre pleinement à cet objectif et contribueront à développer la confiance et la compréhension entre acteurs spatiaux et en conséquence renforceront la sécurité des activités dans l'espace.

La France apporte son soutien et participe activement à ces travaux afin qu'il en résulte des mesures volontaires susceptibles de rencontrer l'adhésion de tous les acteurs spatiaux et dont la mise en œuvre apportera une contribution concrète et utile à la viabilité à long terme des activités dans l'espace./.